

Déchets organiques divers pour la pyrolyse

Code Eural	160305*
Code déchets	015091

DESCRIPTION

Déchets organiques divers, solides et conditionnés et destinés à un traitement par pyrolyse

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Chlore < 1.5 %
- Soufre < 1 %
- Fluor : non détectable
- Chrome VI : non détectable
- Mercure : < 3 ppm
- PCB : < 50 ppm
- Dégradabilité thermique < 900 °C

Conditions générales :

- Pas de déchets durs (comme du béton)
- Pas de pièces métalliques massives (> 5 cm d'épaisseur)
- Pas de matières réactives ou qui polymérisent
- Pas de déchets contenant de l'amiante
- Pas de matières pyrophoriques ou auto-inflammables
- Pas de composés organiques nitrés
- Pas de sodium ni de potassium métalliques
- Pas de matières qui, une fois mises en contact avec de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Pas d'oxydants puissants, tels que des peroxydes ou des isocyanates
- Pas d'aérosols ni de récipients sous pression
- Pas d'acides inorganiques
- Pas de pesticides
- Pas de matières explosives ou radioactives

Conditions d'emballage :

- Les emballages sont résistants, correctement fermés et conformes à la législation ADR.
- Les palettes sont en bon état.